

NOUVELLE GOUVERNANCE



- Un thème qui continue à faire débat
- Un état d'avancement très variable selon les établissements
- Une translation de responsabilité du CA sur le CE pour les nominations de PH
- Le CA, ses nouvelles attributions :
 - une instance de surveillance sur l'exécution du budget
 - un avis sur la constitution des pôles
 - définition des missions, organisation, modalité de fonctionnement

NOUVELLE GOUVERNANCE LES POLES



- Définition floue des responsabilités respectives pôle - service
- Le service est-elle une organisation pérenne ?
 - De la position initiale de la CMH à la réalité ...
- . Le contrat interne :
 - objectifs quantifiés
 - objectifs quantifiés en volume
 - objectifs financiers
- . Le projet de Pôle
 - Quelle marge par rapport au projet d'établissement ?
- . La réanimation dans quel pôle ?
 - les réanimations
 - urgences
 - anesthésie
 - médecine
 - médico-technique

LA NOUVELLE GOUVERNANCE LE CSIRMT



(Commission des soins infirmiers, de rééducation, et médico-technique)

- Accroît le champs des responsabilités de la CSSI
→ Soins de rééducation et médico-technique
- Membres élus et non plus tirés au sort
→ la loi du plus grand nombre malgré les collèges électoraux
- Rôle accru du coordinateur (ex DSI) président 3 collèges comprenant chacun 3 groupes
→ Une hiérarchie verticale élargie en contradiction avec la logique de pôle

NOUVELLE GOUVERNANCE LE CONSEIL EXECUTIF (CE) 1



- **Compétences :**
 - projet médical et programme d'établissement
 - CPOM
 - plan de formation
 - avis sur la nomination du chef de pôle
 - évaluation annuelle de la politique contractuelle
- du tout ... au rien

NOUVELLE GOUVERNANCE LE CONSEIL EXECUTIF (CE) 2



Fonctionnement :

- en amont de la CME, du CTE, de la CSIRMT
- en aval de ces instances
- de l'auberge espagnole !!!

Une instance consultative supplémentaire :

- un faire valoir du colloque Directeur -
Président de CME
- un affaiblissement ou une modification du
poids des CME